



association syndicale
autorisée des propriétaires
au Bois de La Chaise

LA LETTRE D'INFORMATION

LE BULLETIN D'INFORMATION DE L'ASA

Juillet 2024

n°11

SOMMAIRE

Appel à Candidatures

L'entretien des haies

Contrôle des extincteurs

Les panneaux publicitaires

Protection de trait de côte PAPI

Nouveauté paiement de la
cotisation

Les Infos pratiques



Assemblée Générale 2024

L'Assemblée Générale de l'ASA se déroulera
le **Lundi 5 Août à 10H 00 à la salle Hubert
Poignant**

L'émargement débutera dès 9H30



Appel à Candidature Syndicat de l'ASA

Le Syndicat (Conseil) compte 15 membres, est renouvelé par tiers chaque année.

Les élections se tiennent à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle

Tout membre de l'ASA du Bois de la Chaise à jour de sa cotisation peut se porter candidat.

Nous recherchons des personnes dynamiques, engagées, prêtes à s'investir et à contribuer de manière positive à la vie de l'ASA, à l'avenir du Bois.

Les sujets ne manquent pas :

le boisement, le biotope,

la circulation, l'entretien des allées

les relations avec la mairie, la communication

Si vous le souhaitez , adressez votre candidature à:

contact@asa-boisdelachaise.fr.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée **au 20 juillet 2024.**



Entretien des haies

Nous vous rappelons l'importance d'entretenir les haies.

La végétation a beaucoup poussé avec les pluies abondantes du printemps.

Les véhicules de ramassage des ordures ménagères ou les pompiers ont du mal à passer à certains endroits. Ce sont surtout les branches hautes qui leur posent problème.

Nous demandons donc à tous **les propriétaires de tailler leurs haies afin de permettre la circulation des camions.**



Les extincteurs

Pour rappel : les extincteurs doivent être contrôlés tous les ans.

L'ASA vous invite à réaliser ce contrôle

Guillaume DAVERVIN
NO INCENDIE
06 89 86 68 58

*Vous pouvez le contacter pour le **contrôle de votre extincteur** et aussi **pour un achat**.
Il se déplacera chez vous.*

[COMMENT UTILISER SON EXTINCTEUR EN VIDEO](#)



Les panneaux publicitaires

Les artisans ont pris l'habitude d'installer leurs panneaux publicitaires pendant la durée des travaux qu'ils réalisent dans les propriétés. Installations qui concernent aussi les agences immobilières, les conciergeries.

Cet affichage est interdit par la réglementation, est surtout inesthétique, disgracieux.

Nous vous invitons à rappeler aux entreprises qu'elles doivent donc s'abstenir de tout affichage, hors l'affichage réglementaire.



Le projet PAPI protection du trait de côte

Le projet Trait de Côte PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) représente une initiative essentielle pour notre île.

Face aux défis posés par l'érosion côtière et les risques d'inondation, ce programme vise à protéger le littoral et à assurer la sécurité des habitants.

Le PAPI est un projet ambitieux qui combine des mesures de prévention, de protection et de gestion durable des zones côtières. Il repose sur une approche globale qui prend en compte les spécificités locales et les besoins de la population. Ce projet comprend plusieurs volets : la mise en place d'infrastructures de protection, la restauration des habitats naturels, et des actions de sensibilisation et d'information pour les résidents.



L'intérêt de ce projet est multiple. Tout d'abord, il renforce la résilience de notre territoire face aux phénomènes climatiques extrêmes. Les infrastructures prévues, telles que les digues et les ouvrages de protection, permettront de réduire les risques d'inondation et de protéger les biens et les personnes. Ensuite, la restauration des dunes et des zones humides contribue à la biodiversité et améliore la capacité de notre littoral à absorber les chocs environnementaux.

En parallèle, le PAPI inclut des actions de sensibilisation pour informer et impliquer les habitants dans la préservation de notre littoral.

l'ASA travaille avec la ComCom sur la défense du trait de côte du Bois de la Chaise notamment dans le cadre du PAPI 2.

Nous allons prochainement contacter les propriétaires concernés pour leur donner plus d'information

La participation de tous est cruciale pour la réussite de ce projet. En s'impliquant dans le PAPI, chaque citoyen contribue à la protection de Noirmoutier, assurant ainsi un avenir durable et sécurisé pour notre île.



retrouvez toute l'information de la communauté de commune sur

Co-construire le prochain PAPI.

Paiement de la cotisation syndicale ASA



Il est désormais possible de payer les factures de cantine, crèche, d'hôpital, amendes ou impôts dans les bureaux de tabac partenaires partout en France :

- **en espèces,**
- **en carte bancaire.**

Il n'est pas possible, en revanche, de payer par chèque.

5 100 points de paiement de proximité

Comment cela fonctionne-t-il ?

L'utilisateur devra simplement s'assurer que :

- **son avis ou sa facture comporte un « QR code »,**
- **la mention « payable auprès d'un buraliste » figure bien dans les modalités de paiement.**

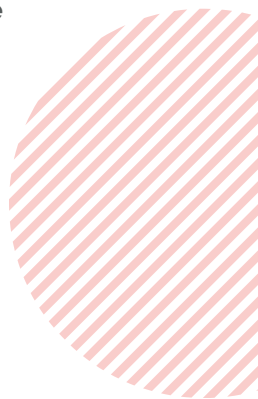
Si ce n'est pas le cas, la facture doit être réglée selon les modalités habituelles indiquées sur le document.

Une fois chez le buraliste...

Un buraliste agréé est reconnaissable par l'affiche apposée sur sa devanture. L'utilisateur, muni de sa facture, scanne son QR code puis paye. Le paiement est réalisé en toute confidentialité à l'aide d'un terminal sécurisé de la Française des Jeux déjà disponible. Il est adapté à cet effet. Il n'est pas nécessaire de confier sa facture au buraliste et celui-ci n'a accès à aucune information de nature personnelle.

Les buralistes de Noirmoutier agréés :

- Presse de la Grand Rue
- Bar-Tabac "Le Jean Bart" sur le vieux port à côté du Café Noir
- Tabac Presse du Vieil
- Tabac Presse de l'Herbaudière



Jour de collecte



BOIS DE LA CHAISE
tri et collecte

Noirmoutier
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Collecte des **déchets ménagers** :

JANV.	FÉV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.
J 4	J 1	J 7	J 4	J 2	J 6	J 4	J 1	J 5	J 3	J 7	J 5
J 11	J 8	J 14	J 11	J 9	J 13	J 11	J 8	J 12	J 10	J 4	J 12
J 18	J 15	J 21	J 18	J 16	J 20	J 18	J 15	J 19	J 17	J 21	J 19
J 25	J 22	J 28	J 25	J 23	J 27	J 25	J 22	J 26	J 24	J 28	J 26
J 29		J 30				J 29		J 31			

Collecte des **emballages** :

Juillet-Août : la collecte a lieu le vendredi

JANV.	FÉV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.
J 11	J 8	J 7	J 4	J 2	J 13	V 8	V 2	J 5	J 3	J 14	J 12
J 25	J 22	J 21	J 18	J 16	J 27	V 13	V 9	J 19	J 17	J 28	J 26
				J 30		V 19	V 14		J 31		
						V 26	V 23				
							V 30				

LE COMPOSTAGE

Pour un compost de qualité, mettre dans votre composteur : épluchures, restes de cuisine et de repas, sachets de thé, filtres à café, déchets de jardin... et également brasser votre mélange pour aérer.

Des composteurs individuels en bois avec leur bio-béau sont en vente à la Communauté de Communes. Les nouvelles dispositions de dotation des composteurs

LES ENCOMBRANTS/FERRAILLES

Collecte organisée chaque mois. Pour connaître les dates et vous inscrire, appelez le 02 51 35 89 89.

Pour faciliter l'évacuation par grue, ne mettez les encombrants ni sous les fils électriques ou téléphoniques, ni sous les arbres.

Télécharger le calendrier en cliquant sur le lien ci-dessous :

<https://urlz.fr/pHj7>

Le calendrier est aussi disponible à la Communauté de Communes et dans les 4 mairies de l'île

Horaires des marées

Télécharger les horaires en cliquant sur le lien ci-dessous :

<http://maree.info/120>



Les festivités de l'été

La Ville propose deux feux d'artifice les 13 et 14 juillet.

Judi 13 juillet - au port de L'Herbaudière

21 h : animation musicale avec Bobazar dans l'Soufflet et l'Orchestre Bahamas

23 h : feu d'artifice

Vendredi 14 juillet - plage du Mardi gras au Vieil

21 h 30 : rendez-vous au 1, rue de la Madeleine pour le passage musical de La Guinguette de Peggy

23 h : feu d'artifice

Comme chaque année, une vente de lampions aura lieu sur place par le Comité de jumelage.

Cette année, pour des raisons de sécurité, **le feu d'artifice du 13 juillet**, habituellement tiré rive sud du port de Noirmoutier, **sera tiré en mer, au large du port de L'Herbaudière.**

Le programme complet est disponible sur www.ville-noirmoutier.fr

Nous restons à votre écoute, pour toutes demandes,

envoyez-nous un mail à :

contact@asa-boisdelachaise.fr

